

20 août 2021

## **Turquie : les partis pro-kurdes et d'extrême-gauche**

### **Avertissement**

Ce document, rédigé conformément aux [lignes directrices](#) communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine, a été élaboré par la DIDR en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière et ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra.

La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

## Table des matières

Table des matières .....	2
1. Situation générale des partis politiques.....	4
1.1. Dispositions constitutionnelles.....	4
1.2. Législation.....	4
1.3. Situation électorale .....	5
2. Partis pro-kurdes .....	6
2.1. Une longue suite de partis dissous ou inquiétés .....	6
2.2. Le Parti démocratique des peuples (HDP) et le Parti des régions démocratiques (DBP) .....	7
2.2.1. Structures .....	7
2.2.2. Poursuites au niveau national .....	8
2.2.3. Poursuites et sanctions au niveau municipal .....	10
2.2.4. Situation des militants.....	11
2.3. Autres partis.....	12
3. Partis d'extrême-gauche.....	12
Annexe 1 : liste des inculpés dans la procédure d'interdiction menée à l'encontre du HDP en mars 2021 .....	15
Annexe 2 : liste des inculpés dans l'affaire des manifestations d'octobre 2014 en faveur de Kobané. ....	17
Annexe 3 : liste des co-maires arrêtés de septembre à novembre 2016.....	18
Bibliographie .....	19

**Résumé :** La Constitution et la législation turques reconnaissent la liberté de fonder un parti politique et d'y militer mais interdisent tout parti fondé sur une base régionale ou linguistique, ou tout parti se déclarant communiste. La législation électorale et le contrôle des médias donnent un certain nombre d'avantages au parti au pouvoir, le Parti de la justice et du développement (AKP, islamo-conservateur). Depuis les années 1990, les partis de la mouvance pro-kurde, bien implantés dans l'Est et le Sud-Est, font l'objet de restrictions et sanctions allant jusqu'à la dissolution ; leurs principales formations actuelles, le Parti démocratique des peuples (HDP) et le Parti des régions démocratiques (DBP), ont des élus au Parlement et dans les municipalités mais sont fréquemment inquiétés et poursuivis sur le soupçon de complicité avec le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK, mouvement armé pro-kurde). Entre 2015 et 2019, 11 députés et 127 maires sont démis de leurs fonctions, plusieurs centaines d'élus et de cadres du HDP et du DBP et des milliers de membres et sympathisants placés en détention ; ces procédures se poursuivent en 2020 et 2021. Une procédure de demande d'interdiction du HDP est en cours devant la Cour constitutionnelle depuis mars 2021. L'extrême-gauche est représentée par plusieurs petits partis souvent alliés du mouvement pro-kurde ; eux aussi peuvent être inquiétés et poursuivis sur le soupçon de complicité avec des groupes armés.

**Abstract :** The Turkish constitution and law recognize the freedom to found and campaign for a political party, but prohibits any party founded on a regional or linguistic basis, or any party that declares itself to be communist. Electoral legislation and media control give a number of advantages to the ruling party, the Justice and Development Party (AKP, Islamo-conservative). Since the 1990s, the parties of the pro-Kurdish movement, well established in the East and South-East, have been subject to restrictions and sanctions up to and including dissolution; their current main formations, the Peoples' Democratic Party (HDP) and the Party of Democratic Regions (DBP), have elected representatives in Parliament and in the municipalities but are frequently harassed and prosecuted on suspicion of complicity with the Kurdistan Workers' Party (PKK, pro-Kurdish armed movement). Between 2015 and 2019, 11 members

of the Parlement and 127 mayors were dismissed from their posts, several hundred elected officials and executives of the HDP and DBP and thousands of members and supporters detained; these proceedings will continue in 2020 and 2021. Proceedings to request an HDP ban have been pending before the Constitutional Court since March 2021. The far-left is represented by several small parties often allies of the pro-Kurdish movement; they too can be worried and prosecuted on suspicion of complicity with armed groups.

**Nota :** La traduction des sources en langues étrangères est assurée par la DIDR.

## 1. Situation générale des partis politiques

### 1.1. Dispositions constitutionnelles

Aux termes de la Constitution de Turquie promulguée en 1982 et amendée jusqu'en 2017 : « les citoyens ont le droit de voter, d'être élu, de s'engager dans une activité politique de façon indépendante ou au sein d'un parti politique, et de prendre part à un référendum » (article 67)<sup>1</sup>.

Les articles 68 et 69 de la Constitution fixent les principes généraux relatifs aux partis. Tout citoyen âgé de 18 ans et plus a le droit d'adhérer à un parti, de s'en retirer ou d'en former un nouveau ; les partis sont des éléments indispensables à une politique démocratique (art. 68). Les statuts du parti ne doivent pas être contraires à l'indépendance ni à l'intégrité de la nation, aux droits de l'homme, aux principes d'égalité et d'état de droit, aux principes républicains de démocratie et laïcité, ni promouvoir la dictature d'une classe ou d'un groupe, ni inciter les citoyens à une activité criminelle (art. 68).

Un juge, procureur, fonctionnaire autre que ceux exerçant une activité manuelle, membre des forces armées, élève en-dessous du niveau des études supérieures, ne peut être membre d'un parti politique (art. 68). Un enseignant ou étudiant de l'enseignement supérieur peut être membre d'un parti politique dans les limites fixées par la loi (art. 68)<sup>2</sup>.

L'Etat pourvoit au financement des partis politiques de manière équitable. Le financement et les dons aux partis politiques sont régulés par la loi (art. 68). Un parti ne peut s'engager dans une activité commerciale (art. 69). Les recettes, dépenses et acquisitions des partis politiques doivent être conformes à leurs objectifs ; elles peuvent faire l'objet d'une enquête de la Cour des comptes ou de la Cour constitutionnelle (art. 69).

La Cour constitutionnelle peut décider en dernière instance de la dissolution définitive d'un parti politique si ses statuts, son programme ou ses activités sont contraires aux principes énoncés à l'article 68. Ses activités anticonstitutionnelles peuvent être un motif de dissolution si elles sont menées par ses membres de façon intensive ou approuvées par le congrès général, le bureau exécutif ou le groupe parlementaire du parti (art. 69). Selon un amendement instauré le 3 octobre 2001, en fonction de la gravité des faits, la dissolution peut être commuée en une mesure de suspension totale ou partielle des aides publiques (art. 69).

Il est interdit de refonder un parti dissous sous un autre nom ; les membres dirigeants d'un parti dissous, si leurs actes ont compté parmi les motifs de dissolution, ne peuvent être fondateurs, membres, dirigeants ou superviseurs d'un autre parti pendant un délai de cinq ans (art. 69).

Un parti qui accepterait une aide d'un Etat étranger, d'une institution internationale ou de personnes ou entités étrangères est passible de dissolution définitive (art. 69)<sup>3</sup>.

### 1.2. Législation

La Loi sur les partis politiques, votée le 22 avril 1984, permet l'existence de partis politiques comme entités légales agissant à travers les élections législatives et locales (article 3). Ils sont des « éléments indispensables à la vie politique démocratique » (art. 4). Tout citoyen est libre d'entrer dans un parti et de le quitter ; il est interdit d'appartenir à plusieurs partis à la fois (art. 6). Un parti peut être fondé par un groupe d'au moins trente personnes ayant la capacité civique nécessaire ; il doit avoir son siège à Ankara (art. 8). Il peut comprendre des branches provinciales et municipales, ainsi que des branches spécifiques pour les jeunes et les femmes (art. 7). Tout citoyen de 18 ans et plus, en possession de ses droits civiques, peut être membre d'un parti sauf les exceptions prévues par la loi (art. 11) : les magistrats, les fonctionnaires civils autres que les travailleurs manuels, les militaires ne peuvent être membres d'un parti (art. 11a)<sup>4</sup>. Sont également interdits d'appartenance à un parti les personnes

---

<sup>1</sup> TURQUIE, « Constitution of the Republic of Turkey », version anglaise, 1982, amendements jusqu'en 2017, [url](#)

<sup>2</sup> TURQUIE, « Constitution of the Republic of Turkey », version anglaise, 1982, amendements jusqu'en 2017, [url](#)

<sup>3</sup> TURQUIE, « Constitution of the Republic of Turkey », version anglaise, 1982, amendements jusqu'en 2017, [url](#)

<sup>4</sup> TURQUIE, « Law on political parties N°2820 », 22/04/1983, [url](#)

condamnées pour fraude, corruption, délits entraînant une peine de cinq ans d'emprisonnement ou davantage, activités terroristes (art. 11b)<sup>5</sup>.

Le parti doit désigner un président et des organes administratifs, exécutifs et disciplinaires, et tenir des congrès selon les formes prévues par la loi (art. 13 à 21)<sup>6</sup>.

La loi du 10 juin 1983 sur les élections législatives permet à un parti politique de présenter des listes de candidats dans toutes les provinces de Turquie. Il n'est pas nécessaire d'être membre du parti pour figurer sur sa liste (article 12). Si un parti ne présente de candidats que dans moins de la moitié des provinces, ou si ses listes ne comportent pas le nombre de candidats requis dans la moitié des provinces, ou si certains de ses candidats sont invalidés et ne lui permettent pas d'avoir des listes complètes dans la moitié des provinces, aucune de ses listes ne peut être prise en compte (article 13 à 15). Si les listes d'un parti n'atteignent pas un seuil de 10% des suffrages exprimés à l'échelle nationale, aucun de ses candidats n'est élu (art. 33)<sup>7</sup>. Ce seuil de 10%, le plus élevé du monde, est souvent critiqué comme entravant la candidature des petits partis ; cependant, il est possible de se présenter comme candidat indépendant, pouvant être élu s'il atteint 10% des voix dans une province<sup>8</sup>.

La loi du 23 novembre 2004 sur les associations permet à une association de fournir une aide financière à un parti ou d'en recevoir de lui pour un objectif conforme à ceux déclarés dans ses statuts (article 10)<sup>9</sup>.

L'usage par une association du nom, des symboles et des drapeaux d'un parti existant, disparu ou dissous par décision de la Cour constitutionnelle, est limité par la loi (art. 29)<sup>10</sup>.

Il est interdit à une association d'organiser des activités de type paramilitaire ou de porter un uniforme (art. 30)<sup>11</sup>.

Les partis politiques ayant obtenu au moins 3% des voix aux dernières législatives ont droit à un financement public et à un accès aux chaînes publiques ; cependant, lors des élections législatives de juin 2018, la mission d'observation électorale du Conseil de l'Europe relève que l'application de ces règles manque de transparence et que la couverture des campagnes électorales par les chaînes publiques est souvent tendancieuse en faveur du parti au pouvoir<sup>12</sup>.

Lors des élections législatives de juin 2018, la mission d'observation électorale du Conseil de l'Europe relève qu'il est interdit à un parti politique de recevoir des dons de personnes morales de droit public, d'organismes étatiques et publics ou de sources étrangères. Les dons individuels à un parti ne peuvent dépasser 44 000 livres turques par an<sup>13</sup>.

Sur 86 partis politiques enregistrés, 11 sont autorisés à participer aux élections législatives de juin 2018, les autres ne satisfaisant pas aux conditions requises d'organisation, et seulement 8 déposent des listes<sup>14</sup>.

Tous les membres des partis doivent se déclarer aux services de la Cour suprême, cette inscription étant publiée sur le web. Cette disposition peut dissuader les sympathisants d'adhérer formellement aux partis<sup>15</sup>.

### 1.3. Situation électorale

Aux élections législatives du 24 juin 2018, seuls quatre partis ou coalitions dépassent le seuil des 10% et peuvent constituer un groupe au Parlement : l'Alliance du peuple, rassemblant le Parti de la justice

---

<sup>5</sup> TURQUIE, « Law on political parties N°2820 », 22/04/1983, [url](#)

<sup>6</sup> TURQUIE, « Law on political parties N°2820 », 22/04/1983, [url](#)

<sup>7</sup> TURQUIE, « Parliamentary Elections Law », 10/06/1983, [url](#)

<sup>8</sup> Conseil de l'Europe, 03/09/2018, [url](#)

<sup>9</sup> TURQUIE, « Associations Law N°5253 » (version anglaise), 04/11/2004, [url](#)

<sup>10</sup> TURQUIE, « Associations Law N°5253 » (version anglaise), 04/11/2004, [url](#)

<sup>11</sup> TURQUIE, « Associations Law N°5253 » (version anglaise), 04/11/2004, [url](#)

<sup>12</sup> Conseil de l'Europe, 03/09/2018, [url](#)

<sup>13</sup> 44 000 livres turques valent 4 362 euros au 1<sup>er</sup> août 2021 (InforEuro). Conseil de l'Europe, 03/09/2018, [url](#)

<sup>14</sup> Conseil de l'Europe, 03/09/2018, [url](#)

<sup>15</sup> Ministère de l'Intérieur (Royaume-Uni), 01/10/2019, § 1.7.9, [url](#)

et du développement (AKP<sup>16</sup>, majorité gouvernementale, islamo-conservateur) et le Parti d'action nationaliste (MHP<sup>17</sup>, droite ultranationaliste turque), avec 53% des voix et 344 sièges ; le Parti républicain du peuple (CHP<sup>18</sup>, centre-gauche laïc), avec 22% des voix et 146 sièges ; le Parti démocratique des peuples (HDP<sup>19</sup>, pro-kurde, voir 2.2) avec 11% des voix et 67 sièges ; et le Bon Parti (*İyi Partisi*, scission du MHP mais allié électoral du CHP) avec 10% des voix et 43 sièges<sup>20</sup>. Compte tenu des alliances et des candidatures indépendantes, 11 partis comptent au moins un membre au Parlement : la liste des membres avec leur appartenance se trouve sur le site du Parlement turc<sup>21</sup>. La mission d'observation électorale l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) relève des restrictions importantes aux principes de la liberté du vote et de l'égalité entre les partis, notamment le contrôle des médias publics et de la plupart des grands médias privés par des personnalités proches du gouvernement de l'AKP : « Plusieurs de nos interlocuteurs ont déclaré à la délégation de l'APCE qu'ils estimaient qu'entre 80% et 90% des médias turcs étaient sous le contrôle ou l'influence du parti au pouvoir ». Par une disposition héritée de l'état d'urgence promulgué en juillet 2016, les commissions de bureau de vote sont présidées par un fonctionnaire et non plus par un représentant des partis politiques<sup>22</sup>.

## 2. Partis pro-kurdes

### 2.1. Une longue suite de partis dissous ou inquiétés

Les Kurdes, principale minorité ethnique de Turquie, ont beaucoup de mal à obtenir une représentation politique. Le régime instauré par Mustafa Kemal Atatürk, fondateur de la république de Turquie, par le décret-loi du 3 mars 1924, interdit les écoles, associations et publications en langue kurde et même l'emploi des mots « Kurde » et « Kurdistan » ; son application n'a commencé à être assouplie que dans les années 1990<sup>23</sup>. La Constitution turque, héritière de la tradition centraliste kémaliste, ne permet aucune expression politique des minorités ethniques ou linguistiques. La loi n° 2820 sur les partis politiques, promulguée le 24 avril 1983, spécifie que les partis politiques « ne peuvent affirmer qu'il existe sur le territoire de la République de Turquie des minorités fondées sur une différence nationale ou religieuse, culturelle ou confessionnelle, raciale ou linguistique » (art. 81a), « ne peuvent avoir pour objectif de mener des activités visant à saper l'unité nationale en créant des minorités sur le territoire de la République de Turquie par la protection, le développement et la diffusion d'une langue et d'une culture autres que la langue et la culture turques » (art. 81b) et « ne peuvent utiliser une langue autre que le turc dans la rédaction et la publication de leurs statuts et leur programme, dans leurs congrès, réunions, meetings et dans leur propagande ; utiliser et distribuer des pancartes, enseignes, disques, bandes sonores et visuelles, brochures et déclarations écrits en d'autres langues que le turc ; et ne peuvent pas rester insensibles à ce que ces actions soient entreprises par des tiers » (art. 81c). La même loi de 1983 interdit que le nom d'un parti fasse référence à une langue ou à une région (art. 96)<sup>24</sup>. L'identité kurde des militants s'affirme de manière codée à travers des termes comme « patriotique<sup>25</sup> », « démocratique » ou « peuple » (implicitement : « peuple kurde »)<sup>26</sup>.

La mouvance pro-kurde en Turquie comprend un nombre relativement élevé d'organisations aux noms souvent similaires dont beaucoup ont été inquiétées ou dissoutes par les autorités turques sur le soupçon de complicité avec le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK<sup>27</sup>), mouvement armé pro-kurde considéré comme terroriste par la Turquie et l'Union européenne, qui mène depuis 1984 une guérilla contre les forces de sécurité turques et dont le chef, Abdullah Öcalan, purge depuis 1999 une peine

---

<sup>16</sup> En turc : « Adalet ve Kalkınma Partisi ».

<sup>17</sup> En turc : « Milliyetçi Hareket Partisi ».

<sup>18</sup> En turc : « Cumhuriyet Halk Partisi ».

<sup>19</sup> En turc : « Halkların Demokratik Partisi ».

<sup>20</sup> Freedom House, 03/01/2021, [url](#)

<sup>21</sup> ACCORD, 08/2020, [url](#) ; Parlement de Turquie, « 27. Dönem Milletvekilleri Listesi » [« 27<sup>e</sup> législature de l'Assemblée nationale »], 2018, [url](#)

<sup>22</sup> Conseil de l'Europe, 03/09/2018, [url](#)

<sup>23</sup> AKIN Salih, Mots. Les langages du politique, 2019/2 (n° 120), p. 91-107, [url](#)

<sup>24</sup> AKIN Salih, Mots. Les langages du politique, 2019/2 (n° 120), p. 91-107, [url](#)

<sup>25</sup> En turc : « yurtsever », voir Anadolu Ajansı, 18/03/2016, [url](#)

<sup>26</sup> AKIN Salih, Mots. Les langages du politique, 2019/2 (n° 120), p. 91-107, [url](#)

<sup>27</sup> En kurde : « Partiya Karkerên Kurdistan ».

d'emprisonnement à vie en Turquie<sup>28</sup>. Depuis le début des années 1990, au moins 17 partis politiques pro-kurdes ont été créés en Turquie ; presque tous ont connu des poursuites légales conduisant à leur dissolution et parfois l'emprisonnement de leurs dirigeants<sup>29</sup>. Depuis les années 1990, les principaux partis pro-kurdes légaux en Turquie sont :

- Le Parti du travail du peuple (HEP<sup>30</sup>), fondé en juin 1990 et dissous par la Cour constitutionnelle en juillet 1993 ;
- Le Parti de la démocratie (DEP<sup>31</sup>), fondé en mai 1993 et dissous par la Cour constitutionnelle en juin 1994 ;
- Le Parti de la démocratie du peuple (HADEP<sup>32</sup>), fondé en mai 1994 et dissous par la Cour constitutionnelle en mars 2003 ;
- Le Parti démocratique du peuple, abrégé (DEHAP<sup>33</sup>), fondé en octobre 1997, autodissout en novembre 2005 par fusion avec le DTP ;
- Le Parti de la société démocratique (DTP<sup>34</sup>), fondé en novembre 2005 et dissous par la Cour constitutionnelle en décembre 2009 ;
- Le Parti pour la paix et la démocratie (BDP<sup>35</sup>), fondé en mai 2008 et fusionné avec le HDP en avril 2014 ;
- Le Parti démocratique des peuples (HDP<sup>36</sup>), fondé en août 2012<sup>37</sup> et menacé de dissolution en 2021 (voir 2.2.2)<sup>38</sup> ;
- Le Parti des régions démocratiques (DBP<sup>39</sup>), fondé en juillet 2014<sup>40</sup>.

## 2.2. Le Parti démocratique des peuples (HDP) et le Parti des régions démocratiques (DBP)

### 2.2.1. Structures

Le HDP, fondé en août 2012 comme allié complémentaire du BDP qu'il finit par absorber en 2014, vise à rassembler les Kurdes et les membres d'autres minorités comme les alévis et les chrétiens ainsi que les travailleurs, les paysans, les gens de gauche, les écologistes, les minorités sexuelles et les femmes. Selahattin Demirtaş, son co-président jusqu'en novembre 2016 (voir 2.2.2), considère que la solution de la question kurde passe par une évolution démocratique de la société turque prenant en compte les revendications d'autres groupes<sup>41</sup>. Le féminisme tient une place centrale dans le programme du HDP : aux élections législatives de juin 2018, c'est le parti qui présente le plus fort pourcentage de femmes, 220 sur 600 candidats dont 18 en tête de liste<sup>42</sup>. Selon un système inauguré en 2005 au sein du DTP (voir 2.1), tous les postes de direction à l'intérieur du parti sont partagés à égalité entre deux co-présidents, une femme et un homme. De même, dans les municipalités HDP et DBP, l'autorité est partagée de façon officieuse entre deux co-maires, une femme et un homme. Aux élections municipales du 31 mars 2019, 27 femmes du HDP sont élues maires (sur 34 femmes maires en Turquie) et 34 associées non officiellement comme co-maires<sup>43</sup>.

---

<sup>28</sup> TAUCHER Wolfgang et al., Ministère fédéral de l'Intérieur (Autriche), 11/2015, p. 103, [url](#)

<sup>29</sup> AKIN Salih, Mots. Les langages du politique, 2019/2 (n° 120), p. 91-107, [url](#)

<sup>30</sup> En turc : « *Halkın Emek Partisi* ».

<sup>31</sup> En turc : « *Demokrasi Partisi* ».

<sup>32</sup> En turc : « *Halkın Demokrasi Partisi* ».

<sup>33</sup> En turc : « *Demokratik Halk Partisi* ».

<sup>34</sup> En turc : « *Demokratik Toplum Partisi* ».

<sup>35</sup> En turc : « *Bariş ve Demokrasi Partisi* ».

<sup>36</sup> En turc : « *Halkların Demokratik Partisi* ».

<sup>37</sup> TAUCHER Wolfgang et al., Ministère fédéral de l'Intérieur (Autriche), 11/2015, p. 63, [url](#)

<sup>38</sup> AFP, 31/03/2021, [url](#)

<sup>39</sup> En turc : « *Demokratik Bölgeler Partisi* ».

<sup>40</sup> Ministère de l'Intérieur (Royaume-Uni), 08/2018, [url](#)

<sup>41</sup> European Asylum Support Office (ESAO), 11/2016, [url](#) ; TAUCHER Wolfgang et al., Ministère fédéral de l'Intérieur (Autriche), 11/2015, p. 63, [url](#)

<sup>42</sup> Conseil de l'Europe, 03/09/2018, [url](#)

<sup>43</sup> Kurdistan au Féminin, 09/04/2019, [url](#)

La base électorale du HDP varie sensiblement d'une période à l'autre. Lors des élections législatives de 2011, les candidats pro-kurdes se présentant comme « indépendants » totalisent 11% des voix et 35 élus. Aux élections présidentielles du 10 août 2014, le candidat du HDP, Selahattin Demirtaş, obtient 9,8% des voix. Aux élections législatives du 7 juin 2015, le HDP choisit de présenter des listes au plan national : il obtient 13,1% des voix et 80 sièges<sup>44</sup>. Il obtient ses meilleurs scores dans certaines provinces de l'Est et du Sud-Est : 77,7% des voix à Diyarbakır, 76,9% à Ağrı, 73,6% à Van, 72,1% à Mardin, 60,0% à Tunceli (Dersim) ; dans les provinces de l'Ouest où vivent d'importantes communautés kurdes, il obtient des scores non négligeables, respectivement 10,8%, 12,5% et 14,6% dans les trois districts électoraux d'Istanbul où il totalise 11 députés<sup>45</sup>. Lors des élections anticipées du 1<sup>er</sup> novembre 2015, il descend à 10,7% des voix et 59 députés<sup>46</sup>. A celles du 24 juin 2018, il remonte à 11,5% des voix et 67 sièges<sup>47</sup>.

Le DBP, fondé en juillet 2014 après l'autodissolution du BDP (voir 2.1), est associé au HDP et actif essentiellement au niveau des municipalités<sup>48</sup>. C'est un « parti de réserve » destiné à relayer le HDP en cas de dissolution de ce dernier : il ne participe à aucune élection nationale<sup>49</sup>. Plusieurs dizaines de ses élus municipaux sont démis de leurs fonctions et arrêtés en 2016 (voir 2.2.3)<sup>50</sup>.

### 2.2.2. Poursuites au niveau national

Entre 2009 et 2014, le gouvernement islamo-conservateur du Parti de la justice et du développement (AKP<sup>51</sup>) pratique une politique d'apaisement de la question kurde ; malgré la dissolution du DTP par la Cour constitutionnelle de décembre 2009, les partis et associations pro-kurdes bénéficient d'une relative tolérance, des médias et cours universitaires en langue kurde sont autorisés, en même temps que l'AKP s'efforce de séduire l'électorat kurde. Cependant, cette politique tourne court avec les manifestations kurdes de 2014 en faveur de la ville de Kobané (voir 2.2.2), dans la région kurde de Syrie du Nord (Rojava), suivies de la reprise de la guérilla du PKK en juillet 2015 (voir ci-après)<sup>52</sup>.

Après une période de trêve unilatérale jusqu'en juillet 2015, la reprise de la guérilla à l'initiative du PKK accompagnée d'émeutes urbaines dans l'est et le sud-est de la Turquie entraîne une vague de répression visant les partis et associations pro-kurdes, soupçonnés de liens avec le mouvement armé. Cette répression s'accroît avec la proclamation de l'état d'urgence qui suit le coup d'Etat manqué du 15 juillet 2016, attribué par les autorités turques à la confrérie islamique de Fethullah Gülen<sup>53</sup>.

Entre 2015 et 2019, selon un rapport publié en août 2021 par la Fondation des droits de l'homme de Turquie (HRFT/TİHV<sup>54</sup>), la liberté d'association est violée 5 498 fois en Turquie, 127 maires sont démis de leurs fonctions et remplacés par des administrateurs d'Etat, 11 députés déçus de leurs fonctions parlementaires ; 120 maires et 17 députés sont placés en détention. Parmi les partis politiques, les plus touchés par ces atteintes à la liberté d'association sont le HDP et le DBP<sup>55</sup>.

En mai 2016, 154 députés du Parlement turc sont déchus de leur immunité parlementaire, ce qui permet l'ouverture de poursuites judiciaires à leur encontre ; cette mesure affecte particulièrement les élus du HDP dont 55 sur 59 sont touchés<sup>56</sup>.

En novembre 2016, les deux co-présidents du HDP, Selahattin Demirtaş et Figen Yüksekdağ, et sept autres députés, déjà déchus de leur immunité parlementaire en mai 2016, sont placés en détention préventive<sup>57</sup>.

<sup>44</sup> ROBERT Max-Valentin, Ovipot, 18/11/2015, [url](#)

<sup>45</sup> Psephos, « Republic of Turkey – Parliamentary Elections of 7 June 2015 », s.d., [url](#)

<sup>46</sup> ROBERT Max-Valentin, Ovipot, 18/11/2015, [url](#)

<sup>47</sup> Psephos, « Republic of Turkey – Parliamentary Elections of 24 June 2018 », s.d., [url](#)

<sup>48</sup> Ministère de l'Intérieur (Royaume-Uni), 08/2018, [url](#)

<sup>49</sup> AKIN Salih, Mots. Les langages du politique, 2019/2 (n° 120), p. 91-107, [url](#)

<sup>50</sup> Bianet, 18/11/2016, [url](#)

<sup>51</sup> En turc : « *Adalet ve Kalkınma Partisi* ».

<sup>52</sup> ROBERT Max-Valentin, Ovipot, 18/11/2015, [url](#) ; CHABRE Théotime, 13/04/2015, [url](#)

<sup>53</sup> Sur les violences et purges politiques entre 2015 et 2021, voir notamment Commissariat général aux réfugiés et apatrides (CEDOCA, Belgique), 23/04/2021, [url](#) ; Human Rights Watch, 12/01/2017, [url](#) ; European Asylum Support Office (ESAO), 11/2016, [url](#) ; Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (OHCHR), 10/05/2016, [url](#)

<sup>54</sup> En anglais : « *Human Rights Foundation of Turkey* », en turc : « *Türkiye İnsan Hakları Vakfı* »,

<sup>55</sup> Bianet, 04/08/2021, [url](#)

<sup>56</sup> Conseil de l'Europe, 22/01/2019, § 11, [url](#)

<sup>57</sup> Conseil de l'Europe, 22/01/2019, § 11, [url](#) ; Human Rights Watch, 12/01/2017, [url](#)



Le 14 novembre 2018, le procureur général d'Ankara présente l'état des procédures à l'encontre de Pervin Buldan, co-présidente du HDP ; Berdan Öztürk, député d'Ağrı (Est) et co-président du Congrès pour la société démocratique (DTK) ; İmam Taşçier, député de Diyarbakır (Sud-Est), et Alican Önlü, député de Dersim (Tunceli), mis en cause pour plusieurs discours publics et messages sur les réseaux sociaux entre mars et septembre 2018. Le dossier est transmis au ministère de la Justice en vue de demander la levée de l'immunité parlementaire de ces quatre élus<sup>58</sup>.

Le 17 mars 2021, le procureur général de la Cour suprême adresse à la Cour constitutionnelle un mémoire visant à demander l'interdiction du HDP, la suppression de tout financement public et la privation de droits politiques de 687 de ses membres dont les anciens co-présidents Selahattin Demirtaş et Figen Yüksekdağ et les co-présidents actuels, Pervin Buldan et Mithat Sancar, pour liens présumés avec « l'organisation terroriste PKK-KCK » et atteinte à l'intégrité et à l'indivisibilité de l'Etat<sup>59</sup>. Plusieurs anciens ou actuels membres du Parlement sont compris dans cette liste : Hiszyar Oszoy, Feleknes Uca, Tayip Temil, Filiz Kerestecioğlu et Ertuğrul Kürkçü<sup>60</sup>. Une dépêche de l'agence publique *Anadolu*, reprise le 18 mars 2021 par le quotidien *Hürriyet*, donne une liste partielle de 580 membres du HDP compris dans l'acte d'accusation (voir annexe 1). Le procureur retient à la charge du parti l'implication de plusieurs de ses cadres dans les manifestations d'octobre 2014 qui font l'objet d'une procédure distincte (voir ci-après), plusieurs déclarations publiques de ses membres assimilées à de la « propagande terroriste », le fait que, dans plusieurs réunions du HDP, des participants aient crié des slogans en faveur d'Abdullah Öcalan ou brandi les drapeaux d'organisations considérées comme terroristes, ou qu'on y ait observé une minute de silence en hommage à des combattants clandestins tués<sup>61</sup>. Le 19 mars 2021, 35 membres du parti sont arrêtés dans les provinces d'Istanbul et Ankara pour les empêcher de préparer une manifestation de protestation<sup>62</sup>. Le 31 mars 2021, la Cour constitutionnelle rejette la requête du procureur de la Cour suprême pour « vices de procédure et omissions », considérant que ce dernier n'établit pas que le parti ait joué un rôle déterminant dans les actes reprochés à certains de ses membres<sup>63</sup>. Le 21 juin 2021, le procureur de la Cour suprême présente à la Cour constitutionnelle une nouvelle version de l'acte d'accusation qui, cette fois, est acceptée ; la liste des membres du HDP susceptibles d'être déchus de leurs droits politiques est réduite à 451 personnes. Le HDP dément tout lien avec le « terrorisme » et qualifie cette la procédure de « putsch politique » visant à l'écartier de la prochaine élection présidentielle, prévue pour juin 2023<sup>64</sup>. A la date de la recherche, la procédure est en cours.

Dans une procédure distincte, 108 élus et militants du HDP, sont poursuivis depuis avril 2018 pour leur implication dans les manifestations des 6 au 8 octobre 2014 en faveur de la ville syrienne de Kobané, alors assiégée par les djihadistes de l'Etat islamique (EI, Daech) : ces manifestations, marquées par des heurts avec la police, avaient fait entre 31 et 46 morts et 360 à 680 blessés dont 139 policiers. 28 des responsables politiques inculpés sont placés ou maintenus en détention<sup>65</sup>. La liste donnée par *Bianet* (voir annexe 2) comprend :

- Figen Yüksekdağ et Selahattin Demirtaş, anciens co-présidents du HDP ;
- Ayhan Bilgen, ancien co-maire démis de Kars ;
- Les anciens députés Ayla Akat Ata, Beyza Üstün, İbrahim Binici et Aysel Tuğluk ;
- Plusieurs anciens ou actuels membres de la direction du HDP : Günay Kubilay, Alp Altınörs, Nazmi Gür, Ali Ürküt, Zeki Çelik, Bülent Barmaksız, Can Memiş, Cihan Erdal, İsmail Şengül, Mesut Bağcı, Bircan Yorulmaz, Dilek Yağlı, Pervin Oduncu, Berfin Özgü Köse, Ayşe Yağcı, Zeynep Ölbeci, Nezir Çakan et Meryem Adibelli ;
- Emine Ayna et Sebahat Tuncel, anciens co-présidents du DBP<sup>66</sup>.

Le 15 juin 2021, par décision de la 22<sup>e</sup> chambre de la Cour d'assises d'Ankara, quatre des inculpés détenus sont remis en liberté conditionnelle avec interdiction de sortir du pays : Ayhan Bilgen, Berfin

<sup>58</sup> *Bianet*, 14/11/2018, [url](#)

<sup>59</sup> *Hürriyet Daily News*, 17/03/2021, [url](#) ; *Kurdistan 24*, 21/03/2021, [url](#)

<sup>60</sup> Conseil de l'Europe, 21/04/2021, [url](#)

<sup>61</sup> *Hürriyet* (source : AA), 18/03/2021, [url](#)

<sup>62</sup> *Kurdistan 24*, 21/03/2021, [url](#)

<sup>63</sup> Conseil de l'Europe, 21/04/2021, [url](#)

<sup>64</sup> Institut kurde (source : AFP), 21/06/2021, [url](#)

<sup>65</sup> *Bianet*, 02/04/2021, [url](#)

<sup>66</sup> *Bianet*, 02/04/2021, [url](#)

Özgü Köse, Can Memiş et Cihan Erdal. A cette date, 75 inculpés en fuite font l'objet de mandats d'arrêt, 6 en liberté conditionnelle. L'acte d'accusation demande pour certains des accusés un total de 38 peines d'emprisonnement à perpétuité aggravée<sup>67</sup>.

Le Conseil de l'Europe, dans un rapport publié le 3 juin 2021, s'inquiète de la mise en accusation de plusieurs députés turcs pour des déclarations faites dans le cadre de leur mandat. Il note que<sup>68</sup> :

« Plusieurs [élus] sont inculpés ou ont été condamnés et incarcérés pour de longues peines d'emprisonnement, sur le fondement de dispositions pénales relatives à l'appartenance ou au soutien à une organisation terroriste, simplement pour avoir mentionné comme "kurdes" les habitants de la région du sud-est de la Turquie, ou pour avoir désigné cette région comme "région kurde", demandé pour celle-ci une plus grande autonomie, critiqué l'action des forces de sécurité dans cette région ou simplement présenté au Parlement une demande d'information sur ces opérations. »<sup>69</sup>

En décembre 2020, la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) rend un jugement en faveur de Selahattin Demirtaş, ancien co-président du HDP, et réclame sa libération immédiate ; le gouvernement turc refuse d'appliquer cette décision<sup>70</sup>.

Le 15 juin 2021, Ayhan Bilgen, ancien maire de Kars, et trois autres cadres du HDP, Berfin Özgü Köse, Can Memiş et Cihan Erdal, sont remis en liberté sous contrôle judiciaire ; ils avaient été arrêtés en septembre 2020 dans le cadre de la procédure sur les manifestations d'octobre 2014 en faveur de la ville de Kobané ; au total, 108 militants et cadres politiques dont les deux anciens co-présidents du HDP, Selahattin Demirtaş et Figen Yüksekdağ, sont accusés d'incitation à la violence pour ces manifestations violemment réprimées par la police turque qui avaient fait 37 morts<sup>71</sup>.

Une étude de la fondation allemande d'études politiques *Stiftung Wissenschaft und Politik*, publiée en juin 2021, souligne les points faibles du dossier d'accusation visant à l'interdiction du HDP. La plupart des points de l'accusation visent des déclarations faites par des élus dans le cadre de leur mandat ; beaucoup de déclarations incriminées ont été faites entre 2013 et juin 2015, à une époque où le gouvernement turc tentait de négocier un processus de paix avec le PKK. Dans plusieurs cas, le procureur ne fait que signaler la similitude entre certains points du programme du PKK et du HDP, comme la revendication de l'enseignement en langue kurde, sans établir de connivence précise. Il présente comme propagande terroriste de simples déclarations critiquant les violences policières ou l'attitude du gouvernement turc à l'égard des mouvements djihadistes. Les actes pouvant être considérés comme criminels en droit européen, comme le recrutement de combattants et la fourniture d'armes au PKK, ne sont généralement pas prouvés et ne concernent tout au plus que quelques membres du parti, la direction du HDP les ayant toujours désapprouvés<sup>72</sup>.

Ces poursuites contre le parti s'accompagnent de nombreuses poursuites individuelles visant ses cadres. Ainsi, en janvier 2019, Selahattin Demirtaş et Figen Yüksekdağ comparaissent devant la 12<sup>e</sup> chambre du Tribunal de première instance de Kayseri (Anatolie centrale) pour des déclarations faites en 2015, mettant en cause les autorités locales après une agression contre un bureau électoral du HDP dans cette ville<sup>73</sup>.

Il est à noter que si les poursuites sont nombreuses, la condamnation n'est pas systématique. Le 6 juillet 2021, la Cour constitutionnelle prononce l'acquiescement d'Ömer Faruk Gergerlioğlu, ex-député HDP de Kocaeli (région de la mer de Marmara), en détention depuis avril 2021 et condamné à deux ans et demi d'emprisonnement par la Cour de cassation pour des messages postés sur les réseaux sociaux en 2016<sup>74</sup>.

### 2.2.3. Poursuites et sanctions au niveau municipal

Depuis 2016, dans le cadre de l'état d'urgence qui suit le coup d'Etat manqué du 15 juillet 2016, plusieurs dizaines de municipalités sont suspendues par décret et des élus locaux arrêtés : dans la

<sup>67</sup> Sur cette peine et son application en Turquie, voir DIDR, Ofpra, 09/03/2017, [url](#)

<sup>68</sup> Conseil de l'Europe, 03/06/2021, § 7.1, [url](#)

<sup>69</sup> Conseil de l'Europe, 03/06/2021, § 7.1, [url](#)

<sup>70</sup> Freedom House, 03/03/2021, [url](#)

<sup>71</sup> Duvar, 15/06/2021, [url](#)

<sup>72</sup> Stiftung Wissenschaft und Politik, 06/2021, [url](#)

<sup>73</sup> ANF, 31/01/2019, [url](#)

<sup>74</sup> Institut kurde (source : AFP), 06/07/2021, [url](#) ; Bianet, 25/06/2021, [url](#)

grande majorité des cas, cette mesure vise les municipalités tenues par les deux grandes formations pro-kurdes, le Parti démocratique des régions (DBP) et le Parti démocratique des peuples (HDP) sur le soupçon de complicité avec le PKK. La municipalité suspendue est placée sous l'autorité d'un administrateur de tutelle<sup>75</sup> désigné par le ministère de l'Intérieur<sup>76</sup>. En septembre 2016, 28 municipalités pro-kurdes sont suspendues<sup>77</sup>. Entre septembre et novembre 2016, selon une liste établie par le journal pro-kurde *Bianet*, 38 municipalités dont 34 tenues par le DBP, sont placées sous tutelle ; à la date du 17 novembre 2016, 37 co-maires de 27 municipalités du DBP sont en détention ; le journal donne la liste des co-maires arrêtés et celle des administrateurs de tutelle qui les remplacent. Dans la seule province de Mardin, la municipalité métropolitaine de Mardin et quatre municipalités de district, Dargeçit, Derik, Mazıdağı et Nusaybin, sont mises sous tutelle ; les co-maires de Dargeçit et Derik sont placés en détention<sup>78</sup>. En mai 2017, 85 municipalités dont 10 municipalités métropolitaines, 64 districts ruraux et 11 districts urbains sont sous tutelle<sup>79</sup>.

Aux élections municipales du 31 mars 2019, le HDP recule au bénéfice de l'AKP dans les zones rurales mais conserve ses positions dans les villes : il remporte huit chefs-lieux de province (Diyarbakır, Hakkari, Kars, Mardin, Siirt, Van, Batman et Iğdır) et en perd trois autres (Bitlis, Şırnak et Ağrı)<sup>80</sup>. Cependant, entre avril 2019 et octobre 2020, plusieurs dizaines de municipalités élues sont encore suspendues et mises sous tutelle<sup>81</sup>. En juin 2019, le HDP estime le nombre de municipalités sous tutelle à 94<sup>82</sup>. En octobre 2020, 20 anciens et actuels membres du HDP sont placés en détention, dont Ayhan Bilgen, maire de Kars, remplacé par le gouverneur de la province comme administrateur d'Etat<sup>83</sup>.

Dans la procédure menée par le procureur de la Cour suprême visant à demander la dissolution du HDP (voir 2.2.2), il est reproché à certains maires pro-kurdes d'avoir embauché dans leurs services municipaux des personnes condamnées pour « terrorisme » et ayant purgé leur peine, ou d'avoir prêté des engins municipaux pour le creusement de tranchées pendant les affrontements urbains du début de 2016<sup>84</sup>.

#### 2.2.4. Situation des militants

En juin 2019, un député du HDP, questionné par une mission du ministère de l'Intérieur du Royaume-Uni, estime que son parti compte entre 30 000 et 40 000 membres inscrits auprès de la Cour suprême mais un nombre beaucoup plus élevé de sympathisants. Il ne distribue pas de cartes à ses adhérents mais doit enregistrer ceux-ci auprès de la Cour suprême (voir 1.2), ce qui dissuade beaucoup de sympathisants de s'inscrire<sup>85</sup>.

Il est difficile pour le HDP d'organiser des réunions et manifestations de rue car elles dépendent d'une autorisation officielle qui est presque toujours refusée ; des rassemblements sont effectivement tenus en période électorale mais leurs participants peuvent faire l'objet de sanctions légales<sup>86</sup>.

D'après un militant des droits de l'homme questionné en juin 2019 : « Dans le Sud-Est, la police filme les gens qui entrent et sortent des locaux et des rassemblements du HDP et les autorités peuvent utiliser [ces vidéos] comme une preuve que vous soutenez le HDP<sup>87</sup> ».

Le médiateur de Turquie, en juin 2019, affirme qu'il n'y a pas de poursuites systématiques à l'encontre des parents d'un militant pro-kurde, même si celui-ci est recherché. Il cite l'exemple d'une sœur et un frère d'Abdullah Öcalan qui sont en liberté et peuvent participer à des réunions. Cependant, plusieurs militants des droits de l'homme affirment que les parents d'un membre emprisonné du HDP peuvent être inquiétés par les autorités s'ils s'intéressent de près à la procédure en cours, s'ils postent des messages sur les réseaux sociaux ou assistent à des rassemblements politiques ; il arrive aussi que la

<sup>75</sup> En turc : « *kayyum-kaymakam* », en anglais : « *trustee* ».

<sup>76</sup> EASO, 11/2016, [url](#) ; Conseil de l'Europe, 07/10/2016, [url](#)

<sup>77</sup> Amnesty International, 04/11/2016, [url](#)

<sup>78</sup> *Bianet*, 18/11/2016, [url](#)

<sup>79</sup> *Bianet*, 19/05/2017, [url](#)

<sup>80</sup> Commissariat général aux réfugiés et apatrides (CEDOCA, Belgique), 23/04/2021, [url](#)

<sup>81</sup> Fédération internationale pour les droits humains (FIDH), 08/10/2020, [url](#) ; *Bianet*, 22/10/2019, [url](#) ; id., 18/10/2019, [url](#)

<sup>82</sup> Ministère de l'Intérieur (Royaume-Uni), 01/10/2019, § 1.1.6, [url](#)

<sup>83</sup> Amnesty International, 07/04/2021, [url](#)

<sup>84</sup> Stiftung Wissenschaft und Politik, 06/2021, [url](#)

<sup>85</sup> Ministère de l'Intérieur (Royaume-Uni), 01/10/2019, § 1.7.3 et 1.7.4, [url](#)

<sup>86</sup> Ministère de l'Intérieur (Royaume-Uni), 01/10/2019, § 1.8, [url](#)

<sup>87</sup> Ministère de l'Intérieur (Royaume-Uni), 01/10/2019, § 1.1.6, [url](#)

police fasse pression sur un parent de militant pour l'utiliser comme informateur, et il peut être arrêté et battu en cas de refus<sup>88</sup>.

D'après des représentants du HDP interviewés en novembre 2019 par le site d'information pro-kurde *Mezopotamya* : « Depuis l'échec du processus de paix entre le gouvernement turc et le PKK en 2015, 16 300 membres du HDP ont été arrêtés dont 3 500 condamnés à des peines d'emprisonnement<sup>89</sup> ».

Selon l'ONG Freedom House, plusieurs milliers de membres du HDP ont été placés plus ou moins durablement en détention entre 2015 et 2020<sup>90</sup>.

### 2.3. Autres partis

La loi de 1983 sur les partis interdit à un mouvement politique de se réclamer d'une identité linguistique ou régionale. C'est seulement en 2014 que se créent trois petits partis dont le nom fait explicitement référence à l'identité kurde : Parti démocratique du Kurdistan de Turquie (TKDP<sup>91</sup>), Parti de la liberté du Kurdistan (PAK<sup>92</sup>) et Parti socialiste du Kurdistan (PSK<sup>93</sup>)<sup>94</sup>. En février 2019, le procureur de la Cour suprême dépose devant la Cour constitutionnelle une demande d'interdiction de quatre partis qui utilisent le mot « kurde » ou « Kurdistan » dans leur nom ou dans leur programme : les trois précités et le Parti communiste du Kurdistan (KKP<sup>95</sup>) ; la procédure est en cours en mai 2020<sup>96</sup>. La situation actuelle de ces partis n'est pas connue.

## 3. Partis d'extrême-gauche

L'extrême-gauche turque d'inspiration marxiste-léniniste, recrutée depuis les années 1970 dans les milieux ouvriers et étudiants et particulièrement dans la minorité religieuse des alévis, est sévèrement réprimée sous la dictature militaire de 1980-1983<sup>97</sup>. La loi de 1983 sur les partis politiques interdit à un groupe de se déclarer communiste ou anarchiste<sup>98</sup>. La mouvance d'extrême-gauche se reconstitue dans les années 1990 sous la forme de nombreux groupuscules souvent rivaux, parfois impliqués dans des affrontements avec la police ou des groupes d'extrême-droite. Elle connaît un regain d'activité en 2013 avec les manifestations du parc Gezi à Istanbul. Selon le chercheur français Paul Cormier : « Le mouvement Gezi inclut une large palette d'acteurs allant de partis politiques institués aux mouvements kurdes, écologistes, altermondialistes, supporters de foot, gauche nationaliste et radicale, associations de défense du droit des femmes, mouvement LGBT, musulmans anticapitalistes... »<sup>99</sup>

Le chercheur français Jean-François Pérouse, en 2014, décrit ainsi le paysage politique d'Okmeydanı, quartier populaire d'Istanbul de peuplement alévi devenu un bastion de cette mouvance<sup>100</sup> :

« Sur les murs des rues d'Okmeydanı les slogans d'organisations de la gauche radicale "légale" ou "illégal" font florès et depuis plusieurs années les autorités semblent avoir renoncé à les effacer. Les énumérer de manière exhaustive serait fastidieux, tant elles sont nombreuses et sujettes à variations ; mentionnons entre autres : SPB<sup>101</sup> (Union pour la Propagande Armée), HÖC<sup>102</sup> (Front des Droits et des Libertés), MLKP<sup>103</sup> (Parti Communiste Marxiste-Léniniste), ESP<sup>104</sup> (Plate-forme socialiste des Opprimés, émanation légale du MLKP), SODAP<sup>105</sup> (Plate-forme pour l'Entraide Socialiste), LDG<sup>106</sup> (Jeunesse

<sup>88</sup> Ministère de l'Intérieur (Royaume-Uni), 01/10/2019, § 1.2.3 et 1.2.4, [url](#)

<sup>89</sup> Kurdistan 24, 21/03/2021, [url](#)

<sup>90</sup> Freedom House, "Freedom in the World 2021 – Turkey", 03/03/2021, [url](#)

<sup>91</sup> En turc : « *Türkiye Kürdistan Demokrat Partisi* ».

<sup>92</sup> En turc : « *Kürdistan Özgürlük Partisi* ».

<sup>93</sup> En turc : « *Kürdistan Sosyalist Partisi* ».

<sup>94</sup> AKIN Salih, Mots. Les langages du politique, 2019/2 (n° 120), p. 91-107, [url](#)

<sup>95</sup> En turc : « *Kürdistan Komünist Partisi* ».

<sup>96</sup> Rûdaw, 04/05/2020, [url](#) ; Ministère de l'Intérieur (Royaume-Uni), 01/10/2019, § 1.1.6, [url](#)

<sup>97</sup> CORMIER Paul, Institut français de relations internationales (IFRI), 07/2015, [url](#)

<sup>98</sup> AKIN Salih, Mots. Les langages du politique, 2019/2 (n° 120), p. 91-107, [url](#)

<sup>99</sup> CORMIER Paul, Institut français de relations internationales (IFRI), 07/2015, [url](#)

<sup>100</sup> PÉROUSE Jean-François, Ovipot, 04/04/2014, [url](#) ; id., Ovipot, 07/04/2014, [url](#)

<sup>101</sup> En turc : « *Marksist Leninist Silahlı Propaganda Birliđi* ».

<sup>102</sup> En turc : « *Hak ve Özgürlükler Cephesi* ».

<sup>103</sup> En turc : « *Marksist-Leninist Komünist Partisi* ».

<sup>104</sup> En turc : « *Ezilenlerin Sosyalist Partisi* ».

<sup>105</sup> En turc : « *Sosyalist Dayanışma Platformu* ».

<sup>106</sup> En turc : « *Liseli Devrimci Gençlik* ».

Révolutionnaire Lycéenne), SDP<sup>107</sup> (Parti Socialiste pour la Démocratie), SYKP<sup>108</sup> (Parti Socialiste pour la Refondation), BDSP<sup>109</sup> (Plate-forme Indépendante de la Classe Révolutionnaire), et FKBC<sup>110</sup> (Front Uni Contre le Fascisme)... »<sup>111</sup>

Certains de ces groupes préconisent et pratiquent la lutte armée sous forme d'attentats urbains comme le Parti-Front de libération du peuple (DHKP-C<sup>112</sup>) ou de guérilla rurale, essentiellement dans la province de Dersim, comme le Parti communiste maoïste (MKP)<sup>113</sup>. Aucune action violente attribuable au DHKP-C n'a été signalée depuis 2016<sup>114</sup>.

Le Parti révolutionnaire uni (*Birleşik Devrimci Parti*) ou Parti révolutionnaire (*Devrimci Parti*) est un parti légal créé le 1<sup>er</sup> septembre 2015 par la fusion de deux groupes antérieurs, le Parti de la démocratie socialiste (*Sosyalist Demokrasi Partisi*, SDP) et « Réalité de la Turquie » (en turc : *Türkiye Gerçeği*)<sup>115</sup>. Dans son programme, il se définit comme socialiste, anti-impérialiste, partisan d'une alliance entre le prolétariat turc et le peuple kurde opprimé<sup>116</sup>. Le Parti révolutionnaire est membre fondateur des « Forces unies de lutte » (*Birleşik Mücadele Güçleri*, BMG), créées en février 2021 et réunissant plusieurs organisations et partis de gauche et pro-kurdes, dont le DBP et le Parti socialiste des opprimés (ESP), sous le slogan « Contre le fascisme unissons-nous, organisons-nous et luttons » (*Faşizme Karşı Birleşelim, Örgütlenelim, Mücadele Edelim*)<sup>117</sup>.

L'ESP est présenté en juillet 2015 par le journal turc anglophone *Daily Sabah* comme un parti marxiste-léniniste se définissant lui-même comme « un parti militant, socialiste et révolutionnaire combattant pour une république fédérative des ouvriers et des paysans en Turquie et au Kurdistan du Nord<sup>118</sup> ». De 2010 à 2014, il a eu pour présidente Figen Yüksekdağ, qui en a démissionné pour rejoindre le HDP dont elle devient co-présidente<sup>119</sup>. Fidèle alliée de la cause kurde, sa branche de jeunesse, la Fédération des associations de jeunes socialistes (SGDF), est victime d'un attentat meurtrier le 20 juillet 2015 à Suruç, près de la frontière syrienne, lors d'un rassemblement coorganisé avec le HDP et d'autres mouvements de gauche et pro-kurdes en soutien à la ville de Kobané ; cet attentat est attribué par les autorités à l'organisation Etat islamique (EI, Daech)<sup>120</sup>.

Les groupes d'extrême-gauche font l'objet de poursuites et arrestations récurrentes, souvent associées à celles visant les groupes alliés pro-kurdes. Ainsi, le 25 octobre 2020, selon le média anarchiste *Meydan*, au moins 50 personnes membres des organisations de jeunesse Nouvelle jeunesse démocrate (*Yeni Demokrat Gençlik*, YDG), Union étudiante révolutionnaire (*Devrimci Öğrenci Birliği*, DÖB), Forces révolutionnaires de la jeunesse (*Dev-Güç*, branche de jeunesse du Parti révolutionnaire) et Assemblée de la jeunesse du HDP (*HDP Gençlik Meclisi*) sont arrêtées violemment par la police lors d'une manifestation « contre le fascisme et pour la liberté », au motif qu'ils brandissaient une photographie d'Ibrahim Kaypakkaya, leader révolutionnaire des années 1960-1970<sup>121</sup>. Par ailleurs, le 13 avril 2021, le 14 membres et dirigeants du Parti, arrêtés à Mersin le 16 août 2016 sont condamnés par le tribunal de Mersin à un total de 130 années d'emprisonnement pour appartenance à une organisation terroriste et diverses actions. Les 14 personnes concernées par cette décision de justice sont : Serkan Kaya, Ezgi Harbelioğlu, Sami Gözen, Yusuf Gözen, Bejna Güney, Dilan Özer, Halil Göktürk Kahraman, Düzgün Okutan, Hüseyin Emre Geniş, Mihriban Altun, Mehmet Yaray, Devrim Ali Avcu et Ali Ahmet Şarman<sup>122</sup>.

Le 14 janvier 2021, à la demande du procureur d'Izmir, la police arrête 48 personnes dans 12 provinces, dont Özlem Gümüştaş, co-présidente de l'ESP, et plusieurs autres membres de ce parti et de médias et groupes alliés dont Sıtkı Güngör, membre du conseil national du HDP ; ils sont soupçonnés de

<sup>107</sup> En turc : « *Sosyalist Demokrasi Partisi* ».

<sup>108</sup> En turc : « *Sosyalist Yeniden Kurulus Partisi* ».

<sup>109</sup> En turc : « *Bağımsız Devrimci Sınıf Platformu* ».

<sup>110</sup> En turc : « *Faşizme Karşı Birleşik Cephe* ».

<sup>111</sup> PEROUSE Jean-François, Ovipot, 04/04/2014, [url](#) ; id., Ovipot, 07/04/2014, [url](#)

<sup>112</sup> En turc : « *Devrimci Halk Kurtuluş Partisi-Cephesi* ».

<sup>113</sup> Sur ces groupes armés, voir DIDR, Ofpra, 23/03/2020, [url](#) ; id, Ofpra, 26/06/2018, [url](#)

<sup>114</sup> Commissariat général aux réfugiés et apatrides (CEDOCA, Belgique), 23/04/2021, [url](#)

<sup>115</sup> Evrensel, 01/09/2015, [url](#)

<sup>116</sup> Birleşik Devrimci Parti, « Birleşik Devrimci Parti Programı » [Programme du Parti révolutionnaire], s.d., [url](#)

<sup>117</sup> Avrupa Demokratik Haklar Konfederasyonu (ADHK), 04/02/2021, [url](#)

<sup>118</sup> Daily Sabah, 22/07/2015, [url](#)

<sup>119</sup> PEROUSE Jean-François, 23/07/2015, [url](#) ; Daily Sabah, 22/07/2015, [url](#)

<sup>120</sup> PEROUSE Jean-François, 23/07/2015, [url](#) ; Daily Sabah, 22/07/2015, [url](#)

<sup>121</sup> Meydan, 25/10/2020, [url](#)

<sup>122</sup> Umut Gazetesi, 13/04/2021, [url](#)

complicité avec plusieurs groupes armés illégaux<sup>123</sup> : le PKK, le Parti communiste marxiste-léniniste (MLKP<sup>124</sup>) et le Parti communiste de Turquie (TKP/ML)<sup>125</sup>. Le 18 janvier 2021, 42 des suspects, dont Özlem Gümüştaş, sont remis en liberté avec assignation à résidence<sup>126</sup>.

---

<sup>123</sup> Sur ces groupes, voir DIDR, Ofpra, 23/03/2020, [url](#)

<sup>124</sup> En turc : « *Marksist-Leninist Komünist Partisi* ».

<sup>125</sup> En turc : « *Türkiye Komünist Partisi/Marksist-Leninist* ». Bianet, 14/01/2021, [url](#)

<sup>126</sup> Sözcü, 18/01/2021, [url](#)

## Annexe 1 : liste des inculpés dans la procédure d'interdiction menée à l'encontre du HDP en mars 2021

Selahattin Demirtaş, Sırrı Süreyya Önder, Sebahat Tuncel, Figen Yüksekdağ Şenoğlu, Pervin Buldan, Sezai Temelli, Mithat Sancar, Adil Zozani, Meral Daniş Beştaş, Nursel Aydoğan, Selma Irmak, Ertuğrul Kürkçü, Mehmet Emin Adıyaman, Ayla Akat Ata, Mülkiye Birtane, Berdan Öztürk, Bengi Yıldız, Demir Çelik, Esat Canan, Halil Aksoy, Hasip Kaplan, Hüsamettin Zenderlioğlu, Kemal Aktaş, Özdal Üçer, Aysel Tuğluk, Faysal Sarıyıldız, Ferhat Encu, Abdullah Zeydan, Dilek Öcalan, İdris Baluken, Adem Geveri, Ahmet Yıldırım, Lezgin Botan, Aycan Irmez, Altan Tan, Behçet Yıldırım, Burcu Çelik Özkan, Çağlar Demirel, Enise Çoban Güneyle, Gülser Yıldırım, Yüksel Mutlu, Çilem Küçükkeleş, Leyla Zana, Dirayet Dilan Taşdemir, Hatice Kocaman, Emine Beyza Üstün, Kadri Yıldırım, Kıznaz Türkeli, Leyla Birlik, Mehmet Ali Aslan, Mehmet Emin İlhan, Mizgin Irgat, Nihat Akdoğan, Osman Baydemir, Saadet Becerikli, Seher Akçınar Bayar, Taşkın Aktaş, Şafak Özaneli, Ergün Koç, Alican Önlü, Abdullah Levent Tüzel, Ayşe Acar Başaran, Feleknas Uca, İmam Taşçier, Leyla Güven, Mahmut Toğrul, Hüda Kaya, Asiye Kolçak, Edip Berk, Ziya Çalışkan, Sibel Yiğitalp, Ziya Pir, Besime Konca, Tuğba Hezer Öztürk, Ömer Faruk Gergerlioğlu, Erdal Aydemir, Erol Katırcıoğlu, Gülüstan Kılıç Koçyiğit, Tulay Hatımoğulları Oruç, Musa Piroğlu, Serpil Kemalbay Pekgözegü, Hakkı Saruhan Oluç, Kemal Bülbül, Murat Çepni, Murat Sarısaç, Ömer Öcalan, Remziye Tosun, Sıdık Taş, Necibe İlhan, Gürü Toprak, Hayrettin Şen, Müslüm Acar, Yücel Demirer, Özgür Müftüoğlu, Alp Altınörs, Fatma Gök, Ferhat Tunç Yosun, Kuvvet İhsan Lordoğlu, Mehmet Rıza Türkay, Çiğdem Kılıçgün Uçar, Gonca Yangöz, Mehmet Şamil Altan, Serap Hasibe Akpınar, Günfer Karadeniz, Seçkin Kır, Pınar Aydınlar, Aleddin Erdoğan, Cafer Çelik, Sıtkı Güngör, Semra Demir, Ali Aslan, Aydın Çetinkaya, Ayşe Berktaş Hacımiraçoğlu, Benazir Coşkun, Berna Çelik, Bülent Uyguner, Celalettin Can, Coşkun Üsterci, Dilan Çetin, Elif Torun Öneren, Emine Kaya, Fatma Doğan, Gençay Gürsoy, Gülay Bilici, Gülşen Özer, Halef Keklik, Hidayet Enmek, Hürriyet Kaytar, İbrahim Akın, İlknur Birol, İzzet Karadağ, Mahfuz Güleriyüz, Mazlum Karagöz, Mehmet Hüsamettin Yürek, Nadiye Gürbüz, Nurettin Turğut, Ömer Önen, Ramazan Holat, Roza Kahya, Şehriban Zuğurlu, Tuna Aydın, Yeliz Bahçeci, Zahide Besi, Zelal Yerlikaya, Zübeyda Zümrüt, Alican Uçarcan, Ayşe Yağcı, Ayşe Merva Aytemür, Ayşe Nüket Eralp, Ayşenur Vaizoğlu, Bahar Şimşek Day, Bayram Yılmaz, Bercan Aktaş, Betül Yazar, Beycan Taşkiran, Cafer Koluman, Can Memiş, Ekber Kaya, Elmas Çınar, Hacay Yılmaz, Ahmet Cavit, Dilek Aykan, Ercan Arslan, Erdem Yörük, Ferhat Tarhan, Filiz Koçalı, Gülay Koca Öztürkoğlu, Hamit Geylani, Hüseyin Gözen, Ayten Yılmaz, İbrahim Ergin, Abdulkadir Demir, Hüseyin Daş, Kasım Çalışkan, Mahmut Çiftçi, Memet Doymaz, Meryem Koray, Mustafa Cem, Muzaffer Kaya, Nilay Etiler Lordoğlu, Nimet Sezgin, Nuri İşbilir, Osman Ergin, Perihan Ağaoğlu, Ruhşen Mahmutoğlu, Süleyman Kemal Atakan, Şeyma Kantarcı, Yasemin Özgün, Zarife Karasungur, Zeki Çelik, Ahmet Saymadi, Cengiz Çiçek, Gönül Karaman, Ömer Özkan, Mehmet Emin Kılıcarslan, Gülsimet Önal, Halit İpekyüz, Keziban Bulak, Yüksel Seyitvan, Kazım Köse, Zeliha Kocaman, Halide Türkoğlu, Erhan Basut, Abdurrahman Çağan, Seval Çadircı, Diba Keskin, Mecit Sargut, Mehmet Nuri Çiçek, Şaban Elbir, Turgut Bayramhan, Muammer Deveci, Sait Taycı, Yüksel Akgün, Seher Kadıroğlu Ataş, Ayfer Demirel, Bedriye Yorgun, Cahit Kırkazak, Cengiz Topbaşlı, Ekrem Savcı, Çiçek Arıç, Doğan Erbaş, Esra Keskin, Fırat Keser, Aycan Altın, Bahar Behice Orhan, Barış Caniş, Mahmut Duman, Mehmet Cüneyt Anar, Menican Gülmez, Necla Tartan, Sinan Ok, Ümit Öner, Gögerçin Aras, Gültekin Koçdemir, Halef Yiğit, Hatice Akdağ, Hatice Büşra Kuyun, Hamza Ağırman, Hazal Karabey, Helin Yılmaz, Mehmet Ali Yiğit, Mehmet Eşref Mamedoğlu, Metin Özbadem, Murat Kalmaz, Muzaffer Tunç, Naci Sönmez, Ömer Aşkara, Ömer Faruk Kırınç, Rabia Tekas, Selahattin Yılmaz, Serdar Batur, Sevim Akdağ, Seyithan Kırmızı, Maşallah Beyret, Murat Şahin, Nadire Kılıç, Sinem Varlı Hanazay, Şerif Adlım, Tahsin Yeşildere, Abdulmelik Okyay, Baran Nayır, Burhan Karakoç, Fırat Yaman, Gülçin İsbet, Hatice Kavran, Hatice Ödemiş Bayram, Hatip Çaplık, Hişyar Özsoy, Hüsamettin Özdem, Hüseyin Güngör, Hüseyin Gür, Hüseyin Koçuk, Hüseyin Tak, Hüseyin Vural, Hüseyin Yıldız, Hüseyin Yılmaz, İbrahim Sinemillioğlu, İbrahim Binici, İhsan Coşkun, Abdullah Alagöz, Abdullah Koç, Abdulsalam Demirkıran, Abdurrahman Doğan, Abdurrahman Öztürk, Adalet Aydın Sözkese, Ahmet Aday Hakkında, Ahmet Karataş, Ahmet Şık, Ahmet Telli, Ahmet Turan Demir, Ali Atalan, Ali Deniz Esen, Ali Haydar Konca, Ali Kenanoğlu, Ali Oruç, Ali Özkan, Ali Ürküt, Abdulkadir Gülmez, Adar Taş, Alişan Şahin, Alper Öztürk, Arife Çınar, Arife Köse, Aydın Erdoğan, Ayfer Fatma Çelik, Aylin Hacaloğlu, Aynur Seyrek, Ayşe Erdem, Ayşe Yolkesen, Barış Karabıyık, Berfin Can, Berfin Özgü Köse, Berkat Kar, Betül Ünsal, Bircan Yorulmaz, Burcu Çiçek, Bülen Taşa, Bülent Durukan, Cem Kirazoğlu, Celal Doğan, Cemil Çelik, Cengiz Koyuncu, Cevdet Konak, Cevriye Aydın, Cihan Erdal, Deniz Lodos Mutlu, Devrim Turgay Yılmaz, Dicle Öztürk, Dilek Yağlı, Dilşat Canbaz, Diyar Orak, Doğan Yılmaz, Doğan Özkan, Ekim Veyisoğlu, Elif Gevez, Emine Ülker, Ender İmrek, Erdal Ataş, Erkan Cengiz, Erkan Karabay, Erol Dora, Ertuğrul Barka, Esen Güldemir, Eylem Pınar, Feray Mertoğlu, Ferdane Sibel Erduman, Feride Peynirci, Fırat Epözdemir, Filiz Kerestecioğlu Demir, Garo Paylan, Gülbahar Gündüz, Gülfer Akkaya, Gürsel Şenşafak, Habip Eksik, Hakim Aydın,

Haluk Çelikleş, Hasan Kıyafet, Hatice Altınışık, Hatem Deniz Öztekin, Helin Yağmur Üci, Hüseyin Kaçmaz, İlkey Yenigün, İsmail Şengül, İsmet Süzer, İsmet Yalçinkaya, Kadir Selamet, Kadriye Özgüç, Kemal Peköz, Kenan Yıldız, Kıvanç Eliaçık, Lale İnci Hekimoğlu, Leyla Uyar, Lezgin Altan, Macide Erkmen, Mahmut Akbaş, Mahmut Çavlı, Mahmut Celadet Gaydalı, Mehmet Akgül, Mehmet Elbistan, Mehmet Öner, Mehmet Özcan, Mehmet Salih Taşdemir, Mehmet Yardımcı, Mehmet Tarhan, Mehmet Ruştı Tiryaki, Mehmet Zeki Altın, Meliha Varışli, Melise Mine Tantan, Muazzez Orhan Işık, Muhammet Zengin, Muharrem Ender Öndeş, Murat Demirkıran, Murat Türk, Mustafa Sarısülük, Mutlu Öztürk, Müslüm Doğan, Müşerref Geçer, Naciye Çiğdem Atalay, Nazmi Gür, Nesimi Aday, Nimetullah Erdoğmuş, Nuran İmir, Nuray Türkmen Canlı, Nurcan Karasu, Nuriye Taka, Nusrettin Maçın, Oğuz Uğur Olça, Oya Ersoy, Ömer Güven, Özgür Oran, Özgür Zeydanoğlu, Pelin Alpşar, Perihan Hoşoğlu, Perihan Karakoç, Perihan Berivan Saydan, Pınar Akdemir, Remzi Çiftçi, Remzi Kozakçı, Remzi Özgökçe, Remziye Dünder, Reşat Aşan, Rıdvan Yavuz, Sadık Orçun Masatçı, Salim Kaplan, Salman Kaya, Samet Mengüç, Semra Güneş, Serbay Köklü, Serhat Aktumur, Sevda Çetinkaya, Sevgi Evren Köroğlu, Sevgi Örüç, Sevtap Akdağ Karahalı, Sinem Coşkun, Sultan Özcan, Suzan Karabaş, Şaziye Köse, Şadiye Kırmızıgül, Şerife Yıldırım, Şevin Coşkun, Tayip Temel, Tevfik Kaçar, Tuğçe Özsoy, Tuma Çelik, Ünal Yusufoglu, Veysel Mete Elçi, Yağmur Yurtsever, Yavuz Önen, Yılmaz Topaloğlu, Yuhanna Aktaş, Yunus Parım, Yusuf Çetin, Yusuf Karaçay, Yüksel Budak, Zarife Atik, Zehra Şahin Yeşil, Zeyni İpek, Zülal Nazan Üstündağ, Züleyha Gülüm, Adnan Selçuk Mızraklı, Ayhan Bilgen, Ahmet Türk, Cihan Karaman, Mehmet Demir, Mehmet Fatih Taş, Melike Göksu, Remziye Yaşar, Yıldız Çetin, Rojda Nazlıer, Keziban Yılmaz, Orhan Ayaz, Semire Nergiz, Mehmet Zırığ, Caziye Duman, Nilüfer Elik Yılmaz, Gülistan Öncü, Azim Yacan, Belgin Diken, Orhan Çelebi, Songül Erden, Mülkiye Esmes, Nalan Özaydın, Hatice Çevik, Osman Karabulut, Erkan Acar, Yılmaz Şalan, Yakup Almaç, Adnan Topçu, Ülkü Karaaslan, Dilaver Kesik, Feyme Filiz Bulutekin, Ahmet Kaya, Mustafa Akkul, Tarık Mercan, Naşide Toprak, Hasan Safa, Hikmet Taşdemir, Serhat Çiçek, Bekir Polat, Yaşar Akkuş, Bülent Parmaksız, Günay Kubilay, Pervin Oduncu, Yurdusev Özkömenler, Zeynep Karaman, Gülseren Tural, Suphiye Bayav, Mehmet Tutuş, Mehmet Eren, Mahmut Arık, İmam Gözel, Gülseren Öner, Abuzer Küçükkelepçe, Ali Alper, Osman Demirci, Semra Akçalı, Zeliha Karınca, Mehmet Selim Özbek, Cafer Bulut, Ferhat Temel, Remzi Boztaş, Maşuk Arpaç, Mustafa Celep, Nigar Duru, Sabri Batur, Birgül Demirel, Adnan Ertuğrul, Yücel Yetişkin, Özlem Tunç, Barış Göze, Osman Vargün, Mubarek Babat, Şükrü Kagır, Yunus Gürbey, Miryeka Adıbelli, Metin Göze, Filiz Akılçağı, Murad Öndeş, Halis Erol, Meşhet Sırımsı, Murat Balyeci, Mehmet Şirin Dinar, Selahattin Karatoprak, Müzeyyen Belke, Beşir Belke, Murat Kılınç, Ayfer Yılmaz, Semra Çelik, Mehmet Kaya, Songül Salman, Kenan Yıldırım, Serhat Göze, Yaşar Arat, Güner Kökat, Yaşar Yılmaz Altunbilek, Karip Erdovan, Mehmet Sait Bor, Ramazan Efendioğulları, Mustafa Koyuncu, Şahin Çoban, Sıraç Turğa, Güngör Didar Gül, Türkan Poyraz, Abdurrahman Abic, Nevzat Can, Kemal Çakmak, Mehmet Sürer, Niyazi Yalçinkaya, Seyithan Kılıç, Sevgi Tekten, Sinan Odabaş, Bahar Ekinci, Fikret Fuat Kart, Servet Zıyanak, Sadık Turan, Osman Azak, Seydi Pektaş, Abdulhamit Keskin, Ahmet Aslan, Kemal Koç, Aydın Oruç, Mustafa Dayan, Mehmet Bayram, Nahide Doğan, Şerafettin Keklik, Veysel Saka, Vedat Duru, Zeki Alaca, Zeki Çelepkolu, Selvi Güngörmüş, İbrahim Kasun, Cihan Amaç, Halil Akbaş, İbrahim Halil Kılıç, Mikail Gözek, Mustafa Görer, Ahmet Yılmaz, İsmail Demir, Özgür Aras, Handan Karakoyun, Yadişen Karabulak, Feyyaz Başak, Muhittin Yılmaz, Ercan Palta, Rifat Sarıkaya, Şengül Duman, Erdal Morkoç, İsmail Morkoç, Ercan Yıldırım, Erkan Yılmaz, Ersoy Erdoğan, Eyyup Kurt, Fahri Pıçak, Memet Hanifi Bartan, Bedri Arslan, Kadriye Tören, Metin Eren, Abdulgani Alkan, Ahmet Aslan, Ahmet İlan, Ahmet Karakoç, Ali Atman, Aygül Alagündüz, Belgin Diken Laçın, Birgül Eser, Bişar Tutuş, Cuma Ali Kaya, Demet Özkaran, Emine Aydın, Erkan Erenci, Eylem Ceylan, Eyyüp Koşar, Fahri Kaplama, Fatih Kağanarslan, Fesih Balbey, Fesih Karataş, Giyasettin Duman, Hatice Makas, Hikmet Altuğ, Hülya Biçen, Kadriye Akalın, Kemal Baran, Latif Eminoğlu, Leyla Tekdağ, Mehmet Abidin Karaman, Mehmet Ali Altınkaynak, Mehmet Ateş, Mehmet Menge, Mehmet Sait Demir, Mehmet Sıdık Menge, Mehmet Şerif Çamçi, Mehmet Şirin Karakaş, Mehmet Taş, Mehmet Yaşar Tanırkulu, Mehtap Metin, Muhsedin Narin, Murat Kılıç, Hasan Çiçek, Murat Soner, Mustafa Akengin, Mustafa Alım Terin, Muzaffer Ulaş, Nevroz Reşitoğlu, Nevzat Sertaç Özgen, Niyazi Erdoğan, Nurettin Bakan, Pınar Tekin, Ramazan Kaval, Remziye Sızıcı, Salih Peksu, Salime Zinçil, Sedat Demirtaş, Selam Taş, Selma Metin, Semra Akgül, Sercan Doğan, Sevim Coşkun, Sinan Ekinci, Suat Mustafa Şenci, Şafii Hayme, Türki Gültekin, Ülkü Karaaslan, Vahap Günay<sup>127</sup>.

<sup>127</sup> Hürriyet (source : AA), 18/03/2021, [url](#)



## Annexe 2 : liste des inculpés dans l'affaire des manifestations d'octobre 2014 en faveur de Kobané

Figen Yüksekdağ, Sebahat Tuncel, Selahattin Demirtaş, Selma Irmak, Sırrı Süreyya Önder, Gülfer Akkaya, Gülser Yıldırım, Gülten Kışanak, Ahmet Türk, Ali Ürküt, Alp Altınörs, Altan Tan, Ayhan Bilgen, Nazmi Gür, Ayla Akat Ata, Aysel Tuğluk, İbrahim Binici, Ayşe Yağcı, Nezir Çakan, Pervin Oduncu, Meryem Adıbelli, Mesut Bağcı, Bircan Yorulmaz, Bülent Barmaksız, Can Memiş, Cihan Erdal, Berfin Özgü Köse, Günay Kubilay, Dilek Yağlı, Emine Ayna, Emine Beyza Üstün, Mehmet Hatip Dicle, Ertuğrul Kürkçü, Yurdusev Özökmenler, Arife Köse, Ayfer Kordu, Aynur Aşan, Ayşe Tonğuç, Azime Yılmaz, Bayram Yılmaz, Bergüzar Dumlu, Cemil Bayık, Ceylan Bağrıyanık, Cihan Ekin, Demir Çelik, Duran Kalkan, Elif Yıldırım, Emine Tekas, Emine Temel, Emrullah Cin, Engin Karaaslan, Enver Güngör, Ercan Arslan, Fatma Şenpınar, Fehman Hüseyin, Ferhat Aksu, Filis Arslan, Filiz Duman, Gönül Tepe, Gülseren Törün, Gülten Alataş, Gülüşan Eksen, Gülüzar Tural, Güzel İmecik, Hacire Ateş, Hatice Altınışik, Hülya Oran, İsmail Özden, İsmail Şengül, Kamuran Yüksek, Layika Gültekin, Leyla Söğüt Aydeniz, Mahmut Dora, Mazhar Öztürk, Mazlum Tekdağ, Abdulselam Demirkıran, Mehmet Taş, Mehmet Tören, Menafi Bayazit, Mızgın Arı, Murat Karayılan, Mustafa Karasu, Muzaffer Ayata, Nazlı Taşpınar, Neşe Baltaş, Nihal Ay, Nuriye Kesbir, Remzi Kartal, Rıza Altun, Ruken Karagöz, Sabiha Onar, Sabri Ok, Salih Akdoğan, Salih Müslüm Muhammed, Salman Kurtulan, Sara Aktaş, Sibel Akdeniz, Şenay Oruç, Ünal Ahmet Çelen, Yahya Figan, Yasemin Becerekli, Yusuf Koyuncu, Yüksel Baran, Zeki Çelik, Zeynep Karaman, Zeynep Ölbeci, Zübeyir Aydar<sup>128</sup>.

---

<sup>128</sup> Bianet, 15/06/2021, [url](#)

### Annexe 3 : liste des co-maires arrêtés de septembre à novembre 2016

Co-maires et co-maires adjoints en détention préventive en novembre 2016<sup>129</sup> :

- \* Ağrı, district de Diyadin : co-maire Hazal Aras,
- \* Bitlis, district d'Ovakışla : co-maires Ahmet Demir et Servin Karakoç
- \* Dersim : co-maires Mehmet Ali Bul and Nurhayat Altun
- \* Diyarbakır, municipalité métropolitaine : co-maires Gültan Kışanak et Fırat Anlı
- \* Diyarbakır, district d'Ergani : co-maire Aygün Taşkın
- \* Diyarbakır, district de Hani : co-maire Abdurrahman Zorlu
- \* Diyarbakır, district de Lice : co-maire Adile Kozay
- \* Elazığ, district de Karakoçan : co-maires Burhan Kocaman and Cennet Ayık
- \* Erzurum, district de Tekman : co-maire Tülay Karaca
- \* Hakkari : co-maires Dilek Hatipoğlu et Nurullah Çiftçi, co-maire adjoint Nazmi Çuşkon
- \* Hakkari, district de Yüksekova : co-maire adjoint Hüsni Beşer
- \* Iğdır, district de Hoşhaber : co-maire Ali Çam et co-maire adjoint Kasım Ağgün
- \* Mardin, district de Dargeçit : co-maire Zeynep Şipçik
- \* Mardin, district de Derik : co-maires Abdülkerim Erdem et Sabahat Çetinkaya
- \* Muş, district de Bulanık : co-maires Rahmi Çelik et Figen Yaşar
- \* Muş, district de Varto : co-maire Sabite Ekinci
- \* Siirt : co-maire Tuncer Bakırhan
- \* Şırnak, district de Beytüşebbap : co-maire Seyran Arğan
- \* Şırnak, district de Cizre : co-maire Kadir Konur
- \* Şırnak, district d'İdil : co-maires Nevin Oyman Girasun et Mehmet Muhdi Aslan
- \* Şırnak, district de Silopi : co-maire adjoint Ahmet Toloğ
- \* Van, district de Çaldıran : co-maire Suna Atabay
- \* Van, district d'Erciş : co-maires Diba Keskin et Abdurrahman Çağan
- \* Van, district d'Özalp : co-maires Handan Bağcı et Şerafettin Özalp
- \* Van, district de Saray : co-maire Zilan Aldatmaz

---

<sup>129</sup> Bianet, 18/11/2016, [url](#)

## Bibliographie

Sites web consultés en août 2021.

### Documents OFPRA

DIDR, Turquie : Actions des groupes armés de l'extrême-gauche turque de 2006 à 2020 », Ofpra, 23/03/2020,  
[https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/2003\\_tur\\_extreme-gauche\\_depuis\\_2006.pdf](https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/2003_tur_extreme-gauche_depuis_2006.pdf)

DIDR, « Turquie : le Parti communiste maoïste (MKP) dans la province de Tunceli en 2016-2017 », Ofpra, 26/06/2018,  
[https://ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/1809\\_tur\\_mkp\\_tunceli\\_2017.pdf](https://ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/1809_tur_mkp_tunceli_2017.pdf)

DIDR, « Turquie, La prison à perpétuité », Ofpra, 09/03/2017,  
[https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/49\\_didr\\_turquie\\_la\\_prison\\_a\\_perpetuite\\_ofpra\\_09032017.pdf](https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/49_didr_turquie_la_prison_a_perpetuite_ofpra_09032017.pdf)

### Organisation intergouvernementale

Conseil de l'Europe, "Should politicians be prosecuted for statements made in the exercise of their mandate?" 03/06/2021,  
<https://assembly.coe.int/LifeRay/JUR/Pdf/TextesProvisoires/2021/20210603-ProsecutionPoliticians-EN.pdf>

Commissariat général aux réfugiés et apatrides (CEDOCA, Belgique), « Turquie: Situation sécuritaire », 23/04/2021,  
[https://www.ecoi.net/en/file/local/2056071/coi\\_focus\\_turquie\\_situation\\_securitaire\\_20210423.pdf](https://www.ecoi.net/en/file/local/2056071/coi_focus_turquie_situation_securitaire_20210423.pdf)

Conseil de l'Europe, "The functioning of democratic institutions in Turkey", 21/04/2021,  
<https://www.ecoi.net/en/file/local/2050294/doc.+15272.pdf>

Conseil de l'Europe, "The worsening situation of opposition politicians in Turkey: what can be done to protect their fundamental rights in a Council of Europe member State? [Doc. 14812]", 22/01/2019,  
[https://www.ecoi.net/en/file/local/1457080/1226\\_1548765971\\_the-worsening-situation-of-opposition-politicians-in-turkey-what-can-be-done-to-protect-their-fundamental-rights-in-a-council-of-europe-member-state.pdf](https://www.ecoi.net/en/file/local/1457080/1226_1548765971_the-worsening-situation-of-opposition-politicians-in-turkey-what-can-be-done-to-protect-their-fundamental-rights-in-a-council-of-europe-member-state.pdf)

Conseil de l'Europe, « Observation des élections présidentielle et législatives anticipées en Turquie (24 juin 2018) », 03/09/2018,  
<http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-XML2HTML-FR.asp?fileid=25031&lang=FR>

European Asylum Support Office (ESAO), « Turkey - Country Focus », 11/2016,  
[https://www.ecoi.net/en/file/local/1143132/2162\\_1479371775\\_easo-coi-turkey-201611.pdf](https://www.ecoi.net/en/file/local/1143132/2162_1479371775_easo-coi-turkey-201611.pdf)

Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (OHCHR), « Violations dans le sud-est de la Turquie », 10/05/2016,  
<https://www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/ViolationsdanslesudestdelaTurquie.aspx>

### Institutions nationales

Parlement de Turquie, « 27. Dönem Milletvekilleri Listesi » [« 27<sup>e</sup> législature de l'Assemblée nationale »], 2018,  
[https://www.tbmm.gov.tr/develop/owa/milletvekillerimiz\\_sd.liste](https://www.tbmm.gov.tr/develop/owa/milletvekillerimiz_sd.liste)

Ministère de l'Intérieur (Royaume-Uni), « Report of a Home Office Fact-Finding Mission Turkey: Kurds, the HDP and the PKK; Conducted 17 June to 21 June 2019 », 01/10/2019,  
<https://www.ecoi.net/en/document/2020297.html>

Ministère de l'Intérieur (Royaume-Uni), 'Country Policy and Information Note Turkey: Kurdish political parties », 08/2018,

<https://www.refworld.org/docid/5b6c26664.html>

TURQUIE, « Constitution of the Republic of Turkey », version anglaise, 1982, amendements jusqu'en 2017,

[https://www.legislationline.org/download/id/8230/file/Turkey\\_Constitution\\_1982\\_am\\_2017\\_en.pdf](https://www.legislationline.org/download/id/8230/file/Turkey_Constitution_1982_am_2017_en.pdf)

TAUCHER Wolfgang et al., « The Kurds – History, religion, language, politics », Ministère fédéral de l'Intérieur (Autriche), 11/2015,

[https://www.ecoi.net/en/file/local/1262738/90\\_1447760239\\_bfa-regiones-et-res-publicae-the-kurds-2015.pdf](https://www.ecoi.net/en/file/local/1262738/90_1447760239_bfa-regiones-et-res-publicae-the-kurds-2015.pdf)

TURQUIE, « Associations Law N°5253 » (version anglaise), 04/11/2004,

<https://www.legislationline.org/download/id/6226/file/TURKEY%20Associations%20Law%202004%20ENG.pdf>

### Organisations non gouvernementales

Amnesty International, "Report 2020/21; The State of the World's Human Rights; Turkey 2020", 07/04/2021,

<https://www.ecoi.net/en/document/2048609.html>

Freedom House, "Freedom in the World 2021 – Turkey", 03/03/2021,

<https://www.ecoi.net/en/document/2046544.html>

Fédération internationale pour les droits humains (FIDH), « Turkey: Authorities' Harassment of Opposition Figures Must Cease », 08/10/2020,

<https://www.fidh.org/en/region/europe-central-asia/turkey/turkey-authorities-harassment-of-opposition-figures-must-cease>

Human Rights Watch, « World Report 2017 – Turkey », 12/01/2017,

<https://www.hrw.org/world-report/2017/country-chapters/turkey>

### Think tanks

Stiftung Wissenschaft und Politik, « The Motion before Turkey's Constitutional Court to Ban the Pro-Kurdish HDP », 06/2021,

[https://www.swp-berlin.org/publications/products/comments/2021C38\\_HDP\\_Turkey.pdf](https://www.swp-berlin.org/publications/products/comments/2021C38_HDP_Turkey.pdf)

AKIN Salih, « Noms de partis et messages politiques : le cas des partis politiques kurdes légaux en Turquie », Mots. Les langages du politique, 2019/2 (n° 120), p. 91-107,

<https://www.cairn.info/revue-mots-2019-2-page-91.htm>

CORMIER Paul, « La gauche en Turquie: une histoire fragmentée, E-note IFRI », Institut français de relations internationales (IFRI), 07/2015,

[https://www.academia.edu/7804464/La\\_gauche\\_en\\_Turquie\\_une\\_histoire\\_fragment%C3%A9e\\_E\\_note\\_IFRI\\_07\\_2015?auto=download&email\\_work\\_card=download-paper](https://www.academia.edu/7804464/La_gauche_en_Turquie_une_histoire_fragment%C3%A9e_E_note_IFRI_07_2015?auto=download&email_work_card=download-paper)

CHABRE Théotime, « De "l'ouverture kurde » au "processus de résolution". Chronologie de la question kurde en Turquie 2009-2014 », 13/04/2015,

<https://ovipot.hypotheses.org/11111>

PEROUSE Jean-François, « Okmeydanı : un territoire ciblé (1/2) », Ovipot, 04/04/2014,

<https://ovipot.hypotheses.org/10115>

PEROUSE Jean-François, « Okmeydanı : un territoire ciblé (2/2) », Ovipot, 07/04/2014, <https://ovipot.hypotheses.org/10122>

## Médias

Bianet. « 'Freedom of association violated for 5,498 times in Turkey in 5 years' », 04/08/2021, <https://bianet.org/english/human-rights/248171-freedom-of-association-violated-for-5-498-times-in-turkey-in-5-years>

Institut kurde (source : AFP), « Turquie: un tribunal ordonne la libération d'un opposant », 06/07/2021, <https://www.institutkurde.org/info/depeches/turquie-un-tribunal-ordonne-la-liberation-d-un-opposant-13289/>

Bianet, « Constitutional Court to examine jailed politician Gergerlioglu's application on July 1 », 25/06/2021, <https://bianet.org/english/politics/246269-constitutional-court-to-examine-jailed-politician-gergerlioglu-s-application-on-july-1>

Institut kurde (source : AFP), « La plus haute cour de Turquie va examiner l'interdiction du parti prokurde », 21/06/2021, <https://www.institutkurde.org/info/depeches/la-plus-haute-cour-de-turquie-va-examiner-l-interdiction-du-parti-prokurde-13277/>

Duvar, « Turkish court releases four HDP members, including former Kars mayor Ayhan Bilgen, in Kobane case », 15/06/2021, <https://www.duvarenglish.com/turkish-court-releases-four-hdp-members-including-former-kars-mayor-ayhan-bilgen-in-kobane-case-news-57832>

Bianet, « Kobanî trial: Court releases four defendants », 15/06/2021, <https://m.bianet.org/english/law/245729-kobani-trial-court-releases-four-defendants>

Umut Gazetesi, « Devrimci Parti üyelerine toplamda 130 yıl hapis » (Un total de 130 ans d'emprisonnement pour les membres du Parti révolutionnaire), 13/04/2021, <https://umutgazetesi30.org/arsivler/52911>

Bianet, « Kobanê trial: Court reviews arrest of 28 politicians », 02/04/2021, <https://m.bianet.org/english/politics/241796-kobane-trial-court-reviews-arrest-of-28-politicians>

Hürriyet Daily News, « Political ban on 600 HDP members sought in dissolution indictment », 17/03/2021, <https://www.hurriyetaidailynews.com/turkish-prosecutor-files-indictment-for-dissolution-of-hdp-163234>

Hürriyet (source : AA), « Son dakika... İşte HDP iddianamesinin detayları... Yüzlerce kişiye siyaset yasağı talebi: Demirtaş ve Yüksekdağ da vare » [Dernière minute... Voici les détails de l'inculpation du HDP... Demande d'interdiction politique de centaines de personnes : Demirtaş et Yüksekdağ impliqués aussi], 18/03/2021, <https://www.hurriyet.com.tr/gundem/son-dakika-iste-hdp-iddianamesinin-detaylari-yuzlerce-kisiye-siyaset-yasagi-talebi-demirtas-ve-yuksekdag-da-var-41765889>

Kurdistan 24, « Turkey continues crackdown on HDP opposition party, arrests 35 suspects », 21/03/2021, <https://www.kurdistan24.net/en/story/24117-Turkey-continues-crackdown-on-HDP-opposition-party,-arrests-35-suspects>

Institut kurde (source : AFP), « Turquie: la Cour constitutionnelle retarde l'examen de l'interdiction du parti prokurde », 31/03/2021, <https://www.institutkurde.org/info/depeches/turquie-la-cour-constitutionnelle-retarde-l-examen-de-l-interdiction-du-par-13208/>

Sözcü, « ESP Genel Başkanı Özlem Gümüştaş tutuklandı », 18/01/2021, <https://www.sozcu.com.tr/2021/gundem/esp-genel-baskani-ozlem-gumustas-tutuklandi-6215856/>

Bianet, "Police detain 48 ESP members in 12 provinces", 14/01/2021,  
<https://bianet.org/english/politics/237544-police-detain-48-esp-members-in-12-provinces>

Rûdaw, « Kürdistan isimli partilerin kapatılması davasına karşı 400 kişilik ortak bildiri » [Déclaration commune de 400 personnes contre la fermeture des partis nommés d'après le Kurdistan], 04/05/2020,  
<https://www.rudaw.net/turkish/kurdistan/140520203>

ANF, « Hearing of Yüksekdağ and Demirtaş postponed », 31/01/2019,  
<https://anfenglishmobile.com/news/hearing-of-yuksekdag-and-demirtas-postponed-32585>

Bianet, "Trustees Appointed to 4 HDP Municipalities", 22/10/2019,  
<https://bianet.org/bianet/politics/214776-trustees-appointed-to-4-hdp-municipalities>

Bianet, "Co-Mayors of Hakkari, Nusaybin and Yüksekova Replaced with Trustees", 18/10/2019,  
<https://m.bianet.org/english/politics/214637-co-mayors-of-hakkari-nusaybin-and-yuksekoa-replaced-with-trustees>

Kurdistan au Féminin, « Ce que nous devons apprendre sur la parité homme/femme dans les municipalités kurdes de Turquie », 09/04/2019,  
<https://kurdistan-au-feminin.fr/2019/04/09/turquie-maires-kurdes-parite-femmes-hommes/>

Bianet, "Summary of Proceedings Against Buldan, Öztürk and 2 HDP MPs", 14/11/2018,  
<https://bianet.org/english/politics/202595-summary-of-proceedings-against-buldan-ozturk-and-2-hdp-mps>

Bianet, "To Which Municipalities Have Trustees Been Appointed? Which Mayors Arrested?" 18/11/2016,  
<https://bianet.org/english/diger/180869-to-which-municipalities-have-trustees-been-appointed-which-mayors-arrested>

Evrensel, « Birleşik Devrimci Parti resmen kuruldu » [Le Parti révolutionnaire uni a été officiellement créé], 01/09/2015,  
<https://www.evrensel.net/haber/259592/birlesik-devrimci-parti-resmen-kuruldu>

## Autres

Psephos, « Republic of Turkey – Parliamentary Elections of 7 June 2015 », s.d., <http://psephos.adam-carr.net/countries/t/turkey/turkey20152.txt>

Birleşik Devrimci Parti, « Birleşik Devrimci Parti Programı » [Programme du Parti révolutionnaire], s.d.,  
<http://web.archive.org/web/20201102003630/http://devrimciparti.com/services/>

Psephos, « Republic of Turkey – Parliamentary Elections of 24 June 2018 », s.d., <http://psephos.adam-carr.net/countries/t/turkey/turkey20182.txt>

Avrupa Demokratik Haklar Konfederasyonu (ADHK), « Birleşik mücadele güçlerine polis saldırısı: çok sayıda gözaltı var (güncellendi) » [Attaque de la police contre les Forces de lutte unies : de nombreuses arrestations], 04/02/2021,  
<http://adhk.de/birlesik-mucadele-guclerine-polis-saldirisi-cok-sayida-gozalti-var/>